

*Le 15/05/2019*

MAINTENANCE SSI 2020

# Objet.

L’objet du contrat est de définir les conditions dans lesquelles l’entreprise retenue assurera les prestations de maintenance du Système de Sécurité Incendie exploité par le Client sur le site indiqué à l’article 2 ci-dessous.

# Lieu d’exécution

Les prestations seront réalisées dans l’établissement suivant :

# COLLEGE Joseph CROCHETON

# 17, rue de Touraine

# Onzain

**411550 VEUZAIN-SUR-LOIRE**

1. **Date de prise d’effet – Durée – Prix**

Le présent contrat prendra effet le 01/01/2020, pour une durée de 3 ans, non renouvelable, Prix fermes sur la durée du contrat.

# Prestations.

* + Maintenance préventive : 1 visite par an
	+ Visite de type F2 exigée par la NFS 61933
	+ Plateforme téléphonique : demande d’intervention 7/7 24/24 sur simple appel
	+ Horaires d’interventions : du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 08 :00 à 18 :00
	+ Assistance téléphonique : du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 08 :00 à 18 :00
	+ Délai d’intervention : 48 heures ouvrables maximum
	+ Reconditionnement des détecteurs : 100% des détecteurs sur 6 ans
	+ Maintenance tout dépannage, les pièces faisant l’objet d’une facturation séparée
	+ Compte-rendu d’interventions détaillé : à l’issue de chaque visite de maintenance.
	+ Remplacement des éléments à durée de vie limitée
		- Piles : 1an
		- Batteries : 4 ans maximum

 Le planning de la maintenance préventive sera échangé avec le Client et devra prendre en compte les contraintes de l’établissement (horaires d’examen, …)

# Nomenclature du matériel installé.

Implantation côté Internat :

* système de Sécurité Incendie SIEMENS STT10
* détecteur ionique : 46
* détecteur thermo : 2
* déclencheur manuel : 6
* indicateur action : oui
* sirène : 8
* report : 3

Implantation côté externat :

* CHUBB UTC COM SDI
* déclencheur manuel : 17
* sirène : 7
* report : 1
* maintien magnétique : 10

Implantation côté cuisine/réfectoire

* détecteur optique : 4
* déclencheur manuel : 6
* sirène : 4

Implantation côté Gymnase :

* CHUBB LU 9404
* déclencheur manuel : 2
* sirène : 1

**Inventaire non exhaustif qui devra être complété et fiabilisé par le prestataire lors d’une visite sur site.**

1. **Dépôt des offres.**

Elles seront déposées via le site AJI **avant le 1er juillet 2019 à 12H**

Les entreprises soumissionnaires peuvent obtenir toute information en s’adressant à Madame VERITE, Gestionnaire, au 02-54-20-70-21.

1. **Mode de règlement**

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le dépôt des factures sur le portail « CHORUS » sera privilégié

En cas d’envoi postal, la facture sera établie en deux (2) exemplaires et mentionnant le nom et adresse de l’entreprise, les références bancaires, les prestations réalisées, la date d’établissement de la facture, la facture sera établie au nom du collège

La périodicité souhaitée est d’une facture par an

Le mode de règlement est le mandat administratif. Le délai de règlement sera de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

1. **Prix**

Ce prix comprend :

* le matériel
* l’installation
* la main-d’œuvre et les petites fournitures
* le télédiagnostic et la télémaintenance
* l’intervention en cas de panne